

**Compte rendu de la réunion  
du collectif d'animation du Conseil de Quartier  
du 16 septembre 2020**

**Calendrier des réservations de la salle de l'Antenne rue Gaston Lauriau pour les réunions du Collectif d'animation du Conseil de quartier Jean-Moulin/Beaumonts (limitées à la présence de 10 personnes maximum à cause de la Covid)**

**Le Mercredi 14 octobre à 20h30  
Le Mercredi 4 novembre à 20h30  
Le Mercredi 2 Décembre à 20h30**

**Nous seront donc dans l'obligation de vous demander une réponse valant engagement de présence pour chacune de ces réunions en raison de la limitation à 10 personnes**

**1- Expression d'un sentiment des habitants d'abandon du Quartier qui se traduit par :**

- **le non entretien des mobiliers urbains et en général de l'espace public ;**
- **la fermeture des commerces et des services : au cours des années précédentes des commerces ont fermé sans remplacement (coiffeur, épiceries, restaurants....) et maintenant plus de médecins et rares infirmières dans le quartier ;**
- **la Pharmacie qui se déplace vers le centre ville**
- **le Tabac qui ferme faute d'un logement social dans le quartier**
- **le LUPS qui ne fonctionne plus normalement .**

**Il nous apparaît important d'interpeler les élus et l'Antenne de quartier ainsi que Patrick Bessac**

**2- Un quartier de plus en plus sale**

**En matière de propreté , voici ce que la Ville indique sur le site de Montreuil :**

*La propreté et la gestion des déchets sont des compétences partagées entre le territoire d'Est Ensemble et les communes.*

*Depuis 2011, Est Ensemble assure la collecte et le traitement des déchets sur les 9 communes de son territoire. La ville de Montreuil assure le nettoyage des rues et de l'espace public.*

*Opérations quartiers propres : Réhabiliter, rafraîchir, nettoyer*

*Chaque mois, pour mener une amélioration rapide et visible du quotidien des Montreuillois-es, des actions ciblées baptisées "opérations quartiers propres" sont menées dans un secteur de la ville.*

*L'objectif est de retrouver un cadre de vie plus agréable et plus propre en menant des actions multiples de réhabilitation, de rafraîchissement et de nettoyage : nettoyage des trottoirs et de la chaussée, désherbage écologique, rénovation ou remplacement du mobilier urbain.*

*La collecte et le traitement des déchets*

*Est Ensemble assure sur son territoire la collecte et le traitement des déchets. Il s'agit notamment :*

- *de la fourniture et de la maintenance des bacs et des conteneurs,*

- de la collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables et des déchets spéciaux,
- de l'évacuation des encombrants et des dépôts sauvages,
- du ramassage des corbeilles de rue (sauf pour la ville de Montreuil),
- de l'exploitation des déchèteries fixes et mobiles,
- de la sensibilisation dans les écoles et auprès du grand public des gestes de tri.

**Ce que nous constatons :**

**- notre quartier n'a pas bénéficié de l'opération quartier propre depuis plus de 2 ans (responsabilité ville) et le nettoyage des rues semble de plus en plus rare !!! Pourquoi ???  
Certaines rues semblent également moins bénéficier du nettoyage communal que les autres ???  
Le ramassage des corbeilles de rue (responsabilité ville) est très aléatoire. Elles restent pleines plusieurs jours entourées de déchets qui débordent sur la chaussée**

Le Conseil de quartier organisera avec les habitants une collecte (avec photo et dates) des exemples en arpentant les rues du quartier et interpellera les élu.e.s et l'antenne de quartier sur ce sujet . Ces exemples seront collectés sur le mail du CdQ : [conseil.jmb@gmail.com](mailto:conseil.jmb@gmail.com). Chacune et chacun d'entre vous peut donc en envoyer.

**3- Cet été de nombreux rassemblements nocturnes ont eu lieu dans le Parc des Beaumonts (dont deux raves partys) qui ont perturbé le sommeil des habitants sans réelle mobilisation des forces de l'ordre et de la municipalité pour les empêcher  
. Malgré les (faibles) moyens déployés, par la Mairie, Est Ensemble et la police, des groupes très bruyants s'installent la nuit et perturbent le sommeil des riverains du parc  
. Des feux près des arbres sont allumés et des braises actives laissées au petit matin , obligeant les riverains à faire intervenir les pompiers !! Les bouches d'incendies sont très éloignées des lieux d'intervention !!!  
. Des engins motorisés (motos, quads) circulent bruyamment à vive allure dans les allées du Parc de nuit et de jour au milieu des promeneurs dont des enfants**

Le conseil de quartier se propose d'organiser des réunions avec tous les acteurs concernés sur le devenir du Parc : habitants (dont riverains Montreuil, Fontenay..), Est ensemble, Elu.e.s municipaux, Antenne de quartier, les groupes d'usagers du Parc, les associations écologiques (le sens de l'humus, Europa 2000, ....) et celles qui organisent des animations dans le Parc ( Montreuil paradise, Association des beaumonts,.....), les autres CdQ (CdQ Bel air, CdQ Carnot ...)

Ces réunions devraient pouvoir aboutir à une définition claire des objectifs de développement et de préservation de la flore et de la faune du Parc, de son utilisation (ouvert, partiellement, ou totalement clos), de la tranquillité des riverains et des animaux, de la création ou non d'une Maison du Parc, des travaux à réaliser (point d'eau, toilettes, jeux....)

Le résultat de cette concertation aboutissant à une présentation aux intéressé.e.s au cours d'une plénière.

**4- A Montreuil, le groupe scolaire Louise Michel subit la fermeture d'une classe en élémentaire et d'une classe en maternelle. Pour la maternelle, l'école passe de 6 classes (2 par niveau) à 5 classes, toutes en double niveau  
Une bonne nouvelle pour la Covid.**

Le Conseil de Quartier s'associe pleinement aux revendications des parents d'élèves et de la direction de l'école pour lutter contre ces fermetures !!!

**5- L'aménagement de la piste cyclable avenue Gabriel Péri pose de nombreux problèmes dont les principaux sont :**

- une augmentation importante de la pollution due aux embouteillages provoqués par ces travaux qui affectent les habitants limitrophes et l'école Angéla Davis.
- une perturbation sonore due aux coups de klaxons et aux nombreux camions
- une augmentation très pénalisante du temps de trajet des transports en commun. Ce point pourrait être facilement amélioré en affectant cette nouvelle partie de voie aux bus et aux vélos
- de nombreux accidents depuis sa mise en place et des refus de déplacement des secours (pompiers, police, ambulances) car cet axe est, depuis cet aménagement, inaccessible rapidement
- les entreprises et commerçants, de la rue Stalingrad et de l'avenue Gabriel Péri, déjà pénalisés par les mesures sanitaires, subissent la suppression des stationnements et des aires de livraisons, le bruit, la pollution et la difficulté pour leurs clients et fournisseurs d'accéder à leurs entreprises !!!

Le CdQ Jean Moulin -Beaumont s'associera aux démarches du CdQ Carnot sur ce sujet, l'avenue faisant partie de leur quartier.

**6- Un collectif d'habitants souhaite transformer quelques rues du quartier en Zone de circulation apaisée dont la circulation sera limitée à 20 km/h (zone de rencontre) ou rue piétonne (5km/h) au lieu de 30km/h actuellement**

**Neuf rues seraient concernées par ce projet : rue Rapatel, rue Molière, rue Francisco Ferrer, rue Charles Infroit, rue Gaston Lauriau, rue des Ormes, rue des Charmes, rue des Chênes et rue des 4 Ruelles**

***Information sur la définition d'une zone de rencontre :***

*Une zone de rencontre est une rue ou un ensemble de rues où les piétons sont totalement prioritaires, c'est à dire qu'ils peuvent cheminer sur la chaussée: Ils ne sont pas tenus de marcher sur les trottoirs. Les véhicules y ont toutefois accès, mais à une vitesse inférieure à 20km/h et ne doivent pas forcer les piétons à se ranger pour les laisser circuler.*

*Les chaussées sont à double sens de circulation pour les cyclistes sauf disposition spécifique. Ces zones sont en général, dépourvues d'aire de stationnement pour éviter la présence de véhicules à l'arrêt*

***Information sur la définition d'une zone piétonne :***

*une zone piétonne est une rue ou une zone à la circulation des piétons exclusivement. Aucun véhicule motorisé ne peut y entrer, sauf autorisation spéciale (secours, voirie...) à condition d'y circuler au pas, à la vitesse d'une personne qui marche, c'est à dire à 5km/h environ.*

*Parfois les cyclistes peuvent être autorisés à y circuler lentement, un panneau le précise dans ce cas, sinon, ils doivent pousser leur vélo à la main.*

*Dans ces zones l'usager motorisé est principalement exposé aux infractions de stationnement (gênant : 135€ d'amende, dangereux : 135€ d'amende et 3 points), aux infractions d'excès de vitesse et encore de refus de priorité aux piétons. Pour cette dernière infraction, le refus de priorité aux piétons est puni d'une amende de 135€ à 750€ , de suspension de permis de 3 ans au plus et d'un retrait de 6 points.*

Il serait important d'informer les usagers et les habitants impactés des obligations et contraintes des changements du règlement de circulation induites par ce projet.

Le collectif d'animation du conseil de quartier s'est opposé au soutien du Conseil de quartier à ce projet notamment parce qu'il a été noté l'absence de prise en compte des conséquences de ces déports de la circulation dans les autres rues du quartier.

Dès lors un tel projet doit nécessairement être soumis aux avis des habitants des autres parties du quartier Jean Moulin-Beaumonts.

Enfin certaines formulations ont été rejetées par certains des participant.e.s comme ne prenant pas en compte les autres zones du quartier.et par d'autres comme méprisantes vis à vis des habitants du restant du quartier Jean Moulin-Beaumonts.